

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAC 486 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Mac Orlan 10 rue du Ranelagh à Paris (16e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Mac Orlan 10 rue du Ranelagh à Paris 16e ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Mac Orlan 10 rue du Ranelagh à Paris 16e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Pierre Mac Orlan (1882-1970) de l'Académie Goncourt a vécu de 1913 à 1927 dans cet immeuble où il écrivit notamment « Le Quai des brumes » ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, de l'exercice 2021 ou des exercices suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO